

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020500: carrières de kaolin et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur

En vigueur au 01/01/2016 (Dernière actualisation de la page 11/02/2016)

Augmentation CCT de 0,7 % en 01/2016.

En cas d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Application de la CP 100 pour les moins de 18 ans.

Catégorie	Age
	18
Manoeuvres	12.4695
Spécialisés	13.0651
Qualifiés	13.6599